

**Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

Paris, le 30 juin 2011

N° 097-2011/Pdt
JMB-PT/VR

Monsieur le Président de la République,

Vous avez conclu la Conférence nationale du handicap du 8 juin dernier en témoignant de l'attention que vous portiez aux personnes en situation de handicap et à leur famille. Nous y avons été sensibles.

Toutefois, malgré la mobilisation de plusieurs membres du gouvernement, d'élus locaux, de responsables d'administrations et de nombreux représentants de la société civile, cette Conférence nationale du handicap n'a pas abouti à des engagements politiques forts. Et les mesures que vous nous avez annoncées ne sont pas à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille et ce, au regard de la dégradation économique et sociale de leurs conditions de vie.

Pourtant, un travail intense et sans précédent du CNCPH¹, de l'OBIACU² et de l'ONFRIH³ avait permis de porter à votre connaissance et à celle du gouvernement l'ensemble des difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes en situation de handicap et leur famille ; de ces travaux préparatoires et collectifs se sont dégagées de nombreuses pistes de réformes et de mesures administratives et budgétaires.

Et lors de la clôture de notre Congrès à Bordeaux, j'avais tout particulièrement exprimé nos attentes, au nom de l'APF, à la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. Nos congressistes avaient d'ailleurs soutenu très vigoureusement mes propos.

Aussi vous comprendrez, Monsieur le Président de la République, que nous soyons extrêmement déçus des conclusions et mesures issues de cette Conférence nationale du handicap.

¹ Conseil national consultatif des personnes handicapées

² Observatoire de l'accessibilité et de la conception universelle

³ Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap

Certes, des orientations sur la scolarisation vont dans le bon sens. La création annuelle de 1 000 aides aux postes pour les entreprises adaptées pendant trois ans est une mesure que nous vous avons proposée aux côtés de l'UNEA⁴ et que vous avez retenue. D'autres mesures présentées dans le dossier constituent quelques avancées.

Mais, vous l'avez reconnu vous-même, nous sommes impatients. Et les personnes en situation de handicap aspirent, dès aujourd'hui, à une véritable inclusion sociale, dans une société ouverte à tous, à tous les âges. C'était d'ailleurs le thème de la Conférence nationale du handicap.

Aujourd'hui, nous sommes encore loin de cette réalité-là.

Pire, les conditions de vie des personnes en situation de handicap se dégradent et deviennent de plus en plus précaires. Précarité aggravée par le contexte économique et social. Aussi, les personnes en situation de handicap et leur famille ne peuvent vous entendre lorsque vous soulignez les engagements budgétaires déjà pris –et nous savons que bien qu'insuffisants, ils sont importants– par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale. Nous n'ignorons pas non plus la situation économique internationale qui accentue encore plus les tensions budgétaires. Mais il est aussi de votre responsabilité de garantir à tous les citoyens français l'égalité des chances et de traitement, la non-discrimination, la couverture de tous les risques sociaux. Aucun citoyen ne doit en être exclu.

Pourtant, de nombreuses personnes en situation de handicap se trouvent exclues de la société française.

Exclues, car les barrières architecturales et les obstacles à leur déplacement sont multiples au quotidien et ils perdurent. La loi du 11 février 2005 a fixé le délai de 2015 pour une « France accessible ». Or, depuis cinq ans vous n'avez pas donné toute l'impulsion politique et financière nécessaire pour accompagner un tel effort de la nation. Et voilà que cette semaine les parlementaires viennent d'adopter une proposition de loi qui ouvre des possibilités de dérogations à l'accessibilité de bâtiments neufs ! D'autre part, le sénateur Eric Doligé vient de vous remettre un rapport sur les normes applicables aux collectivités territoriales : l'accessibilité aux personnes en situation de handicap est en ligne de mire et ce sénateur vous propose d'atténuer les contraintes en matière d'accessibilité.

Vous avez réaffirmé, lors de la Conférence nationale du handicap, que vous ne céderiez pas aux demandes de ceux qui souhaitent différer le délai de 2015. C'est un message fort qui reste cependant pour nous insuffisant : ce délai de 2015 exige un véritable chantier d'envergure nationale, au sujet duquel une mobilisation générale doit être engagée dès aujourd'hui.

⁴ *Union nationale des entreprises adaptées*

Et vous avez le pouvoir de demander au gouvernement d'inscrire le principe de la conception universelle dans notre législation et de faire supprimer les articles 14 bis et 14 ter de la proposition de loi Paul Blanc. Articles qui vont permettre des dérogations sur les bâtiments neufs.

Vous pouvez aussi affirmer que les obligations liées à l'accessibilité ne seront pas revues.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nos adhérents considèrent que « l'accessibilité est en danger » et qu'ils sont de plus en plus fortement mobilisés pour réagir à des prises de positions et à des inerties intolérables.

A ce sujet, nous considérons que l'utilisation de 150 millions d'euros du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour participer au financement de l'accessibilité de bâtiments de la fonction publique constitue un détournement des objectifs de ce fonds, dédié uniquement à accompagner l'emploi de personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques, démarche qui suppose d'être davantage soutenue.

Exclues, les personnes en situation de handicap le sont également à l'école. Tous les moyens ne sont pas encore mobilisés pour garantir l'accueil et les aides nécessaires à la scolarité des élèves en situation de handicap. Le rapport de Paul Blanc sur la scolarisation qui vous a été remis le 8 juin dernier constitue une bonne base pour avancer.

Nous avons noté avec intérêt l'engagement de recruter 2 000 agents de scolarisation (sous forme de contrat d'assistant d'éducation) pour la rentrée 2011. Vous vous êtes engagé également à nous recevoir quelques semaines après la rentrée pour en faire le bilan. Nous apprécions l'attention que vous portez personnellement à cette question.

Nous pouvons accentuer les progrès constatés ces dernières années si la diversité des moyens sont mis en œuvre de façon complémentaire et concomitante : formation des enseignants, développement des réseaux d'enseignants spécialisés ressources, meilleure utilisation du matériel adapté (logiciels...), développement de l'adaptation des outils pédagogiques, formation des assistants de scolarisation, accessibilité des locaux scolaires et universitaires, poursuite des ouvertures d'ULIS, coopération avec les établissements et services médico-sociaux. La qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap passe par une attention particulière aux moyens accordés au budget de l'Education nationale et au caractère concomitant de leur mise en œuvre.

Exclues, les personnes le sont aussi sur le champ de l'emploi : discrimination à l'embauche, inaccessibilité des locaux de travail et de formation, insuffisance de qualification professionnelle, manque criant d'accompagnement spécifique dans le cadre du service public pour l'emploi, absence de sécurisation des parcours professionnels des personnes reconnues inaptes, ponctions de l'Etat induisant une réduction des moyens d'interventions de l'AGEFIPH et du FIPHFP.

L'impulsion que vous souhaitez donner à l'emploi des personnes en situation de handicap, à travers le nouveau plan pour l'emploi tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, doit impérativement être accompagnée d'un meilleur pilotage et d'une véritable coordination publique aux niveaux national et régional. Ce pilotage doit veiller à associer les associations représentatives des personnes en situation de handicap.

Exclues, les personnes le sont par l'insuffisance de leur protection sociale.

Insuffisance de leurs ressources quand elles ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie : l'augmentation de l'AAH de 25 % de 2008 à 2012 constitue une avancée, mais comme vous l'avez également reconnu, le montant de l'AAH restera encore trop faible en 2012. Et vous n'avez pas répondu aux bénéficiaires de la pension d'invalidité, de rentes d'accidents de travail, de pension de vieillesse qui ont un montant de ressources encore plus faible que les bénéficiaires de l'AAH. La réforme de l'AAH que vous avez annoncée lors de la première Conférence nationale du handicap en 2008 et qui se met actuellement en œuvre ne répond pas à notre demande et nous inquiète (des milliers de personnes devraient perdre une partie de leurs ressources). Plutôt qu'une réforme de l'AAH, nous vous demandons – avec le CNCPPH – de vous prononcer pour une réforme globale des ressources et pour la création d'un revenu d'existence à la hauteur du SMIC brut afin que handicap et maladie ne riment pas avec pauvreté. Vous nous avez jusqu'à présent refusé toute discussion approfondie sur ce sujet. Et pendant ce temps, des milliers de personnes en situation de handicap basculent dans la précarité, voire dans la pauvreté.

Précarité aggravée par une protection de la santé qui se délite, notamment avec une augmentation des dépenses de plus en plus importantes qui restent à la charge des personnes malades.

Précarité aggravée également par des dispositifs et des dépenses liés aux moyens de compensation (aides humaines et techniques, aménagement du logement et du véhicule, services et établissements médico-sociaux...) encore mal et insuffisamment financés et organisés.

Dans le cadre du débat sur la dépendance, vous n'avez pas souhaité aborder cette nouvelle question sociale de l'aide à l'autonomie qui concerne toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge. Pourtant, cette approche a été régulièrement présente à l'occasion des nombreux débats et groupes de travail mis en place par le gouvernement pendant ce premier semestre 2011. Pour une réelle couverture sociale du « risque autonomie », nous vous rappelons notre attachement à la création d'un véritable droit social consolidé dans le cadre du droit à la sécurité sociale et non à l'aide sociale.

Voilà, Monsieur le Président de la République, l'ensemble des sujets que nous aurions aimé partager avec vous le 8 juin dernier et les membres du gouvernement présents. Ce sont également des orientations politiques qui auraient eu un véritable écho auprès des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Sans sous-estimer l'engagement et les investissements financiers de l'Etat, des organismes de protection sociale et des collectivités locales pour améliorer les conditions de vie et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, il est de notre responsabilité associative de porter à votre connaissance l'écart qui se creuse entre les trop faibles moyens engagés et les réels besoins des populations que nous représentons.

Nous sommes à votre disposition pour discuter des réformes urgentes à mettre en œuvre.

Nous vous rappelons également que nous attendons votre décision – la seule qui puisse avoir un impact – concernant le retour d'Ardi Vrenezi, jeune kosovar polyhandicapé expulsé il y a un an et aujourd'hui en danger de mort.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en ma haute considération.



Jean-Marie Barbier

P.J. : 2